

**SYNDICAT DES  
EAUX  
de ST ERME  
OUTRE  
et RAMECOURT**

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU SYNDICAT DES EAUX**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt décembre à dix-neuf heures, le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Saint Erme Outre et Ramecourt, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Président.

Date de convocation  
12 décembre 2024

Date d'affichage :  
12 décembre 2024

Nombre de délégués  
En exercice : 15  
Présents : 9  
Votants : 11

Étaient présents : MM. NORMAND Alain - REMY Michel - PIERSON Cédric - DE REKENEIRE Emmanuel - CHENU Stéphane - MERLO Jean-Marie - THERON Jean-Luc - GIRARD Hervé - BONNET Serge.

Absents excusés : MM. GISSINGER Thomas - PAHL Holger - THIRAULT Alexis (Pouvoir à M. NORMAND Alain) - DALY Jany (Pouvoir à M. BONNET Serge).

Absents : MM. RAHON François - HACHET Sébastien.

M. MERLO Jean-Marie a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

**15 - 2024  
TARIF DE L'EAU**

Le Président informe le Comité qu'il y a lieu de fixer les tarifs de l'eau consommée en 2024 et facturée en 2025.

Après étude et discussion, le Comité décide d'appliquer les tarifs suivants :

- Abonnement au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 43,51 €
- M<sup>3</sup> d'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 1,57 €

L'abonnement se fera au prorata de la durée dans le logement. Il sera facturé des frais d'ouverture et de fermeture de compteur d'eau (moitié du tarif de l'abonnement, délibéré chaque année en comité syndical).

Ces décisions sont adoptées à **l'unanimité** des suffrages exprimés.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Le Président certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de l'Aisne au titre du contrôle de la légalité le 14/01/2025 et qu'elle a été notifiée aux intéressés le 14/01/2025  
Publié sur le site internet le 14/01/2025

Jean-Marie MERLO,  
Le Secrétaire,

Alain NORMAND  
Le Président,

Alain NORMAND